

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale

Mémoire soumis par : Victor Hendrickson

30 septembre 2016

Merci d'investir du temps et des efforts considérables afin d'écouter des spécialistes et le public s'exprimer sur la question de la réforme électorale.

J'aimerais me présenter. Je m'appelle Victor Hendrickson et je viens de Trenton, en Ontario. Je suis un électeur. Je ne suis pas un spécialiste de la politique ni du droit, mais j'ai un vif intérêt pour la démocratie.

Le mandat du Comité consiste à « déterminer et étudier d'autres modes de scrutin, pour remplacer le système majoritaire uninominal à un tour... »

Je vous écris pour vous parler du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour qui, à mon avis, est le seul système viable qui peut être instauré à court terme.

Lorsque je dis à court terme, je me reporte aux commentaires faits au Comité par le professeur Larry Laduc (professeur émérite, Université de Toronto, à titre personnel), le 27 juillet 2016. Il a déclaré qu'il était peu probable que la réforme électorale se concrétise au Canada. « C'est le genre de problème auquel on est confronté quand on essaie de changer une institution comme un système électoral avec lequel les gens ont grandi et auquel ils sont habitués » [TRADUCTION]. Il a ajouté qu'il a fallu 9 ans à la Nouvelle-Zélande et 20 ans au Japon pour y parvenir.

À mon avis, le fait de se concentrer sur une promesse électorale pour « que l'élection de 2015 soit la dernière élection fédérale organisée selon un scrutin majoritaire uninominal à un tour » mènera à une conception et une mise en œuvre précipitées de même qu'à des résultats discutables afin de respecter les principes du mandat du Comité.

Concentrons-nous sur la promesse électorale suivante : « **FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE VOTE COMPTE** ».

Je ne veux pas être négatif ou pessimiste parce que je crois que tous les députés peuvent retourner au travail **demain** et régler « le problème ».

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale

J'aimerais commencer en énonçant que la démocratie au Canada est en perte de vitesse depuis plusieurs décennies et qu'elle est maintenant dans une situation précaire.

Il y a de nombreuses raisons de croire que la démocratie est dans une situation précaire et le mode de scrutin ne figure aucunement en tête de liste.

Le scrutin majoritaire uninominal à un tour est un système très simple, bien connu des électeurs canadiens et dont ils obtiennent des résultats extrêmement rapidement.

Nous recevons deux messages très importants de ce mode de scrutin majoritaire :

- 1) Nous savons quel candidat obtient la confiance de la plupart des électeurs dans chaque circonscription afin de gouverner le Canada;
- 2) Nous connaissons les suffrages exprimés.

L'un des problèmes de la démocratie au Canada découle de ce que nous faisons avec ces messages après le vote.

Nous ne tenons pas compte des suffrages exprimés!

Retournez travailler demain et changez le règlement de la Chambre pour que tous les comités représentent les suffrages exprimés. Assurez-vous que les comités ont les ressources et le temps nécessaires pour dégager un consensus et que leurs recommandations ne peuvent être modifiées ou écartées sans un vote de la majorité des deux tiers ou des trois quarts de la Chambre.

Faites en sorte que cette dernière disposition devienne une nouvelle convention constitutionnelle qui sera écartée par un futur gouvernement, au risque de faire exploser la colère de la population.

D'autres promesses électorales des libéraux liées aux comités devraient être instaurées, dont celle-ci : « Nous renforcerons le rôle des présidents des comités, notamment en les élisant par scrutin secret. Nous nous assurerons que la Chambre des communes et le Sénat disposent d'un

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale

système plus rigoureux de surveillance et d'examen à l'égard des mesures législatives et d'autres éléments. Plus particulièrement, les comités parlementaires auront plus de ressources pour mandater des experts afin qu'ils produisent des analyses indépendantes des mesures législatives proposées. Nous changerons également les règles pour que les ministres et les secrétaires parlementaires ne puissent pas être, ou ne puissent pas représenter, des membres votants de comités. »

La production de rapports sur les travaux des comités devrait être transparente et exhaustive. Rien ne devrait être confidentiel, à moins qu'un comité ne vote pour que la question soit confidentielle et que le vote et la question de la confidentialité soient divulgués.

Avec de la volonté, on peut régler le problème de la proportionnalité dès maintenant. Aucun référendum n'est nécessaire, aucune modification constitutionnelle n'est requise et aucun programme de communication intégral.

Le recours à des comités représentés de façon proportionnelle (suffrages exprimés) pour renforcer les mesures législatives remplit les principes énoncés dans votre mandat :

- 1) Efficacité et légitimité; la mesure proposée accroîtrait la confiance du public chez les Canadiens et les Canadiennes, à savoir que leur démocratie sera, puisqu'elle est exprimée par leurs voix, traduite de manière équitable et qu'elle réduit les distorsions et renforce le lien entre la volonté des électeurs et l'élection des représentants;
- 2) Engagement; la mesure proposée favoriserait le vote et la participation au processus démocratique, préconiserait une plus grande courtoisie et une meilleure collaboration en politique (semblable à celle des gouvernements minoritaires);
- 3) Accessibilité et inclusivité; la mesure proposée éviterait toute complexité inutile dans le processus d'élection, tout en respectant les autres principes;
- 4) Intégrité; la mesure proposée peut être instaurée tout en protégeant la confiance du public dans le processus électoral, en s'assurant d'obtenir des résultats fiables et vérifiables grâce à un processus efficace et objectif qui est sûr et qui préserve le secret du suffrage pour chaque Canadien et Canadienne;

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale

- 5) Représentation locale; la mesure proposée assurerait la responsabilisation et reconnaîtrait l'importance que la population canadienne accorde à la collectivité, à la compréhension des conditions locales par les députés et à l'avancement des besoins locaux à l'échelle nationale, de même qu'à l'accès aux députés pour favoriser le règlement de leurs préoccupations et leur participation au processus démocratique.

Le vote stratégique diminuerait grâce à ce système de représentation proportionnelle aux comités puisque les électeurs sauraient que leur vote compte.

Le taux de participation des électeurs pourrait également s'accroître pour la même raison.

Le Comité devait également examiner la question du vote obligatoire et du vote en ligne. Si cela est jugé souhaitable, ces questions peuvent être intégrées dans l'actuel mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Pour ma part, je préfère ne pas avoir recours au vote obligatoire – si je « n'aime » aucun des candidats, je ne voterai pour personne. Un candidat doit gagner ma confiance pour que je pense qu'il peut gouverner le Canada.

Je présume que le vote obligatoire fait l'objet de discussions afin d'accroître le taux de participation. Aux dernières élections, ce taux a été de 68 %. Je suis d'avis qu'il est assez élevé pour garantir la légitimité des élections. Obliger une personne à voter, si elle ne prend pas le temps de comprendre les candidats et les questions, n'accroîtra pas la légitimité du vote.

Je préférerais qu'il n'y ait pas de vote en ligne jusqu'à ce que l'on puisse garantir la sécurité et que cette garantie puisse être transmise à l'électoral et comprise par lui. Par sécurité, j'entends l'identité des électeurs, la collecte et la production des données ainsi que le maintien de la confidentialité des électeurs et de leur vote. Lorsque j'examine les systèmes informatiques, je ne vois pas la perfection (le système de paie Phénix, le différend entre Services partagés Canada et Statistique Canada, et le piratage des systèmes informatiques dans le monde entier). Pour assurer l'accessibilité, je veux bien accepter un vote en ligne dans un environnement restreint, tant que la sécurité est bonne. Comme il y aura pendant un certain temps encore des électeurs

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale

qui n'utilisent pas d'ordinateur ou qui n'aiment pas les ordinateurs, il faudrait conserver un double système.

Bien entendu, notre démocratie en situation précaire comporte plusieurs autres problèmes qui doivent être réglés et, à mon avis, ceux-ci revêtent une plus grande importance que le mode de scrutin (après les correctifs nécessaires pour tenir compte des suffrages exprimés par l'entremise des comités). En voici des exemples : les votes soumis à la discipline de parti, les projets de loi omnibus, les débats de durée limitée, le recours aux prorogations, la concentration du pouvoir dans le Cabinet du premier ministre, la suprématie de l'influence du parti national sur la sélection des candidats à l'échelle locale. Je n'allongerai pas cette liste puisque cette question ne relève pas du Comité.

Merci de votre attention.

Le tout respectueusement soumis,

Victor Hendrickson